

■ **Agence Imalp Fanti Ernest**, à Sion, CH-626.1.004.558-9, exploitation d'un kiosque à Thyon 2000 - Vex', raison individuelle (FOSC no 240 du 08. 12. 2000, p. 8386). Selon contrat de transfert de patrimoine du 16.06.2006, le titulaire a transféré des actifs pour CHF 708'149,10 et des passifs envers les tiers pour CHF 688'149,10, à la société 'Agence Imalp Gérance Sàrl', à Sion. Contre-prestation: trois parts sociales de respectivement CHF 18'000, CHF 1'000.— et CHF 1'000.—. Selon contrat de transfert de patrimoine du 16.06.2006, le titulaire a transféré des actifs pour CHF 846'803.— et des passifs envers les tiers pour CHF 826'803, à la société 'Agence Imalp Vacances Sàrl' à Sion. Contre-prestation: trois parts sociale de respectivement CHF 18'000.—, CHF 1'000.— et CHF 1'000.—. L'inscription est radiée par suite de remise de l'exploitation.

Journal no 1255 du 22.06.2006
(03437554 / CH-626.1.004.558-9)